



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 38 - Mai 2022

Edito



Nous souhaitons bien du courage à la nouvelle commission exécutive fédérale élue lors du congrès de mars 2022, car, comme dans toute la CGT, la continuité de la lutte est plus que jamais à l'ordre du jour et devrait même s'amplifier, au regard du programme du locataire de l'Élysée.

Élu par défaut encore une fois, Macron, investi d'un deuxième mandat, se sent tout puissant pour continuer sa politique mortifère :

- La casse accélérée de notre système de retraite avec un départ à 65 ans.
- En finir avec la Sécurité Sociale créée par le CNR.
- Privatisation de la SNCF et de la RATP.
- Asphyxie de nos hôpitaux par manque de personnel, donc fermeture des lits et parfois fermeture de services entiers comme dernièrement à l'hôpital Georges Pompidou (APHP) ou comme à l'Hôpital Beaujon (APHP) : deux services de pointe sont partis avec une partie de leur équipe dans le privé lucratif.

Sans nul doute, il est et il restera le président des riches !!!

Nous sommes en 2022 !!! 7 millions de français dépendent de l'aide alimentaire et 9 millions vivent sous le seuil de pauvreté soit 14.6 % de la population.

Il a suffi d'une pandémie pour que les plus fortunés s'enrichissent plus que jamais, 236 milliards supplémentaires engrangés en l'espace de 19 mois.

Il a suffi d'une guerre entre la Russie et l'Ukraine pour que le prix de l'énergie s'envole, que l'essence vienne à manquer, et que des produits de première nécessité et de base, comme les pâtes, le riz, l'huile disparaissent des rayons ou subissent une forte hausse de prix.

Si nous voulons que les jours heureux soient une réalité, nous devons reconstruire nos outils de solidarités universelles :

- En garantissant une sécurité sociale de haut niveau pour toutes et tous.
- En apportant à l'hôpital public les ressources humaines et financières dont il a besoin.
- En préservant et en améliorant notre système de retraite.

Ne donnons pas à ce président tous les pouvoirs ! Et demain soyons dans la rue pour mieux vivre ! Pour faire aboutir nos revendications !

M.-A. CARDAN



Sommaire

- *Compte-rendu CE UFR des 28 et 29 avril 2022* p.2-4
- *Congrès Saint Malo : le stand UFR* p.5
- *Les retraité.e.s sont-ils des privilégié.e.s ?* p.6
- *« Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules »* p.6
- *L'UFR tire le signal d'alarme : La mise en difficulté de la CNRACL s'aggrave* p.7-12

UNION FEDERALE DES RETRAITE·E·S

FEDERATION CGT SANTÉ ET ACTION SOCIALE



COMPTE RENDU CE DE L'UFR DES 28 ET 29/04/2022

Présent·e·s : Evelyne BAJARD, Nicole BERNABE, Sylvie BRUNOL, Charles COULANGES, Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTESECU, Bernard FRIGOUT, Dominique GUISTI, Hélène MICHAULT, Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAUX, Marceline SÉVERAC.

Excusé.e.s : Gérard BONNAUD, Marie-Ange CARDAN, Marie-Paule POUSSIER, Jean-Luc GIBELIN, Raymond NATIVELLE, Régine ROUXEL-POUX

Présidence : **Marceline SEVERAC**
Compte-rendu : **Marie-Claude ROUAUX**
Rapport d'actualités : **Dominique GUISTI**

① CNRACL

» A - Situation de la caisse et de son FAS (Fonds d'action sociale)

Nous avons été informé.e.s de la situation critique de la CNRACL par 2 notes envoyées par les élu.e.s CGT à la CNRACL, à notre Fédération et celle des Services publics (voir lettre UFR 37).

Sur le plan général, la CNRACL qui concerne 1,8 millions de retraité.e.s et 2 millions d'actif.ve.s a, actuellement, de grosses difficultés financières. Ces difficultés sont en lien direct avec l'augmentation des contractuel.le.s dans les effectifs des hôpitaux avec en parallèle la baisse des emplois statutaires.

Le budget du Fonds d'action sociale (FAS) pendant de nombreuses années n'a pas été totalement utilisé. Après une bataille continue de nos représentant.e.s à la caisse pour informer individuellement les affiliés CNRACL sur leurs droits la demande d'aides a augmenté d'environ 30%, de ce fait le budget du FAS a été utilisé. En 2021 les demandes d'aides ont été réitérées et d'autres s'y sont ajoutées impliquant une utilisation de 17 millions au-delà du budget alloué au FAS. Pour rappel, depuis de nombreuses années une bagarre était engagée puisque le Ministère du Budget et la direction de la Sécurité sociale avaient imposé d'abaisser le budget du FAS à 0,6% des cotisations au lieu des 0,8% prévu dans les textes. Pour les 5 années 2018 à 2022 nous aurions dû avoir 181 millions d'euros au lieu des 130 millions par an alloués,

c'est l'une des raisons pour laquelle la CGT n'a pas voté la convention d'objectifs et de gestion (COG).

En début d'année 2022, la décision a été prise de retirer « les 17 millions utilisés en trop » des 130 millions attribués pour 2022 : le budget du FAS est donc diminué ! Cette décision a donc, forcément, des conséquences sur l'attribution des aides.

Au dernier CA des propositions sont faites et votées :

- » demander 15 millions aux tutelles (Ministère du Budget et Direction de la Sécurité sociale)
- » modifier les barèmes : les affilié.e.s pour une même année n'auraient pas les mêmes aides du FAS ?

Pour notre UFR, la seule proposition acceptable est d'ajouter les 15 millions d'euros au budget du FAS et surtout pas la baisse des barèmes qui impliquerait, de fait, une négociation de la nouvelle COG qui débutera en 2022, à partir de barèmes abaissés, cela semble très dangereux...

Une intervention forte des 2 fédérations CGT Santé Action sociale et Services publics sur les finances de la caisse est nécessaire. Il est aussi souhaitable que les 2 UFR réagissent. Les formes restent à déterminer, mais il faut le faire avant septembre, sinon on assistera à un recul sans précédent dans l'utilisation du budget du FAS (déjà des retraité.e.s ont reçu un avis défavorable pour des aides santé).



» B - Quelles propositions de la CE de l'UFR pour la réponse syndicale

Un large débat s'instaure dans la CE :

On peut intervenir par différents canaux : un article dans "Vie Nouvelle", un article dans "Perspectives Santé", un tract...

La CGT doit se battre pour un budget à la hauteur des besoins. Le FAS concerne les retraité.e.s hospitaliers et territoriaux, **il nous faut travailler avec l'UFR des Services Publics.**

Par ailleurs, la CE de l'UFR ne comprend pas que l'on puisse accepter de baisser les barèmes en cours d'année. Nous soulignons qu'il est dommage que nos fédérations ne soient pas montées au créneau concernant la suppression des 17 millions du budget du FAS. Nous pouvons nous battre collectivement encore faut-il que ces sujets soient portés dans nos CEF ou CNF ?

La pérennité de la caisse doit être abordée avec la Fédération et aussi dans nos établissements. Les recrutements à temps non complets plombent un peu plus les finances de la CNRACL. Ils existent depuis longtemps dans la Fonction publique territoriale et ils se multiplient actuellement dans la Fonction publique hospitalière. La bagarre des fédérations doit continuer pour la titularisation des contractuels à 35H.

Un débat sur les modalités de la compensation doit être engagé au niveau confédéral, car la CNRACL est obligée d'emprunter en début de mois du fait de la compensation vers d'autres régimes déficitaires.

DÉCISIONS : faire 2 notes, l'une en direction de la **Fédération** par rapport à la pérennité de la caisse et le FAS, l'autre vers les **syndiqué.e.s** pour les informer sur la situation du FAS. Enfin, nous allons demander une intervention de l'UFR à la CEF de fin mai.

2 LA PRÉPARATION DU CONGRÈS DE L'UFR

» A - Le lieu

En l'absence de réponses à nos démarches pour la tenue de notre congrès en Corse, nous abandonnons ce projet et nous recherchons un autre lieu. Les périodes retenues sont toujours soit du 3 au 7 avril 2023, soit du 22 au 26 avril. Plusieurs camarades prospectent.

» B - Les commissions de préparation sont définies

→ Bilan d'activité : **Nicole DEFORTESCU** (pilote), Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL.

→ Document d'orientation : **Hélène MICHAULT** (pilote), Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAUX,

→ Mandats et votes : **Dominique GUISTI** (pilote)

→ Future direction : **Bernard FRIGOUT** (pilote), Nicole BERNABÉ, Sylvie BRUNOL

→ Statuts : **Evelyne BAJARD** (pilote), membres du collectif vie syndicale

→ Organisation du congrès : **Marceline SÉVÉRAC** (pilote), Marie-Ange CARDAN, Viviane DEBARGES, Thierry DENNLAULER, Hélène MICHAULT, Régine ROUXEL-POUX.

Les groupes ne sont pas encore complets : un rappel va être envoyé par Hélène à l'ensemble de la CE pour que chacun des membres puisse s'investir dans ce travail.

3 RAPPORT D'ACTUALITÉ : DOMINIQUE GUISTI

Le rapport suivi du débat nous a permis d'aborder de nombreux sujets dont celui sur l'échéance électorale avec l'augmentation de l'abstention et la montée de l'extrême droite en soulignant aussi que la campagne électorale a été d'une rare indigence, ignorant les problèmes essentiels au cœur des préoccupations des français.

Nous avons réaffirmé que la CGT ne manquera pas de s'opposer à toute politique qui s'attaquera aux droits des salarié.e.s et que le 1er mai doit être un moment fort dans ce contexte. Nous savons que le prochain combat va porter sur les retraites, que le gouvernement Macron va certainement poursuivre dans son mépris des « corps intermédiaires ». Nous attendons donc, de la Confédération, la sortie rapide du matériel sur les retraites, de plus dans le contexte actuel où les patrons ne veulent plus payer il serait peut-être nécessaire d'avoir, à la CGT, un débat de fond sur le système constitutif des retraites.

Nous avons regretté que certain.e.s, dont des militant.e.s CGT, s'en soient pris aux retraité.e.s dont les votes se sont statistiquement plus orientés à droite. Raisonner de cette façon relève d'un défaut d'analyse approfondie de la situation ignorant la baisse majeure de leurs revenus, leurs difficultés d'accès aux Services publics... C'est avaliser le fait que les retraité.e.s constituent une classe sociale distincte niant leur appartenance antérieure à différents milieux et surtout c'est ouvrir la porte à une guerre des générations qui n'est pas digne de la CGT et qui est antagonique de ses valeurs.

Cela a été l'occasion de rappeler la campagne sur les bulletins de pension ainsi que l'enquête en cours sur les besoins des retraité.e.s impulsée par l'UCR.

4 COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR

Lors de ce Comité Général, 25% des USR et des UFR étaient absents, il faut donc réfléchir comment améliorer cela et il est rappelé que les actions proposées par l'UCR doivent être portées par les USR et les UFR.

Le Comité Général constate aussi que la CGT a perdu 3000 syndiqué.e.s retraité.e.s en 3 ans et qu'il est essentiel de réagir. **C'est pourquoi, l'UCR organise le 17 juin prochain une rencontre des animateurs et animatrices de la Vie Syndicale et la diffusion du magazine « Vie Nouvelle » pour débattre du renforcement de notre organisation et de la nécessaire bataille des idées.**

Le Comité Général réaffirme l'importance de poursuivre la lutte pour l'augmentation des retraites. Dans ce cadre, l'unité syndicale est essentielle pour mettre les retraité.e.s dans la rue. L'UCR insiste donc sur l'importance de l'intersyndicale, c'est plus l'appellation « groupe des 9 » qui semble contestée par certaines USR avec une forte disparité dans les territoires.



5 CONGRÈS FÉDÉRAL

» A - La tenue du stand

Après un début organisationnel un peu difficile, tout s'est très bien passé tout au long du Congrès. La fréquentation a été bonne avec un flux régulier des **délégué.e.s**, favorisé peut-être par une moyenne d'âge assez élevée des participant.e.s. L'apéritif offert par l'UFR aux **retraité.e.s** et aux **futur.e.s retraité.e.s** en congrès a été bien accueilli. Donc globalement un bilan positif.

» B - Le contenu du congrès

Il faut souligner des tensions fortes pendant la première partie du congrès, à noter qu'après le vote du rapport d'activité deux résultats ont été dégagés à la demande du congrès : le premier tenant compte des votes exprimés et non exprimés (12,04% abstentions, 46,92% contre et 41,04% pour) et le 2ème ne tenant compte que des votes exprimés (53,3% contre 46,7% des voix).

Suite à un vote du congrès la CEF a été augmentée de 10 membres et compte 65 membres, plus les 5 membres de la CFC.

Deux tables rondes se sont tenues, une sur « Économie du soin, valoriser les métiers féminisés », l'autre sur « Quel monde après la crise sanitaire », très appréciées elles ont suscité de bonnes interventions dans la salle.

Mireille STIVALA a été reconduite dans son mandat de Secrétaire générale par un vote de la CEF (50 voix pour, 12 contre et 2 abstentions).

Il est à noter qu'une rumeur délétère a circulé, prétendant que l'UFR faisait circuler une liste parallèle de candidatures à la CEF, nous sommes **choqué.e.s et indigné.e.s** qu'on ait pu nous créditer d'une telle manœuvre.

A l'occasion de l'élection de la nouvelle direction de notre fédération nous échangeons sur la pertinence de la présence au Bureau fédéral de la secrétaire de l'UFR, et des secrétaires des UF plus largement, dans le respect des statuts fédéraux. Nous décidons de faire parvenir à notre secrétaire générale un courrier dans ce sens et dans le même temps nous informons les autres UF de notre démarche.

6 AGENDA

» Prochaines CE de L'UFR :

Le 30/06 AM	et le 01/07 journée
Le 12/09 AM	et le 13/ 09 journée
Le 13/10 journée	et le 14 /10 matin
Le 14/11 AM	et le 15/11 journée
Le 13/12 AM	et le 14/12 journée

» Prochaines CEF :

Le 13/05
Les 30 et 31/05

» Prochain CNF

Les 8 et 9 /06 : on propose d'y tenir une table UFR avec du matériel en direction des USD et on réfléchit à le reproduire lors des prochains CNF

» Rencontre UCR des animateurs Vie Syndicale et diffuseurs Vie Nouvelle des UFR et USR

Le 17 /06 : Dominique GUISTI représentera notre UFR

» PROCHAINE CE : 30 ET 31 MAI 2022

Rapport d'actualité :

Bernard FRIGOUT

Compte-rendu :

Michaëlle RIGODON

Présidence :

Régine ROUXEL



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 59

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

Trois camarades se sont partagé.e.s la semaine pour tenir un stand de notre Union Fédérale des Retraité.e.s de la Santé et de l'Action sociale lors du XIII^e Congrès de notre Fédération du 28 Mars au 1^{er} Avril dans la splendide ville de Saint-Malo : Sylvie BRUNOL, Bernard FRIGOUT et Dominique GUISTI.

Les camarades de l'Ille-et-Vilaine nous ont réservé un accueil des plus chaleureux et nous tenons à les en remercier.

Nous avons attaqué dès le lundi matin et nous avons pu bénéficier d'un immense stand à l'entrée de la Halle « *les Quais de Saint Malo* » face à l'emplacement du Congrès « *le Palais du Grand Large* ».

Lundi après-midi, l'équipe de tournage qui réalisait les clips nous a fait l'honneur d'en réaliser un pour populariser notre initiative du lendemain midi : le super Apéro des retraité.e.s congressistes !

Dès l'aube du mardi matin, nous avons diffusé massivement le dernier numéro de notre journal des retraité.e.s CGT « *Vie Nouvelle* » à l'entrée du congrès, initiative fort bien accueillie .

Le midi, notre Apéro a rencontré un franc succès. De nombreux camarades et pas seulement des retraité.e.s, étaient présent.e.s pour trinquer évidemment, mais aussi pour échanger sur la place du syndicalisme retraité et sur nos diverses expériences : un bon moment partagé.

Nous avons connu un flux permanent et dense à notre stand lors des divers temps de pause des congressistes. Ce fut l'occasion de très nombreux rencontres et échanges sur la syndicalisation et la continuité syndicale.



Nous espérons avoir pu ainsi contribuer à informer, sensibiliser et armer nos camarades sur ces questions essentielles pour l'avenir et le développement de notre CGT. Aujourd'hui notre Fédération tient un triste record, elle perd 9 syndiqué.e.s sur 10 au moment du départ à la retraite : un véritable gâchis, alors que nous avons besoin de nous renforcer face à des gouvernements qui méprisent les retraité.e.s.

En tout cas, les congressistes sont reparti.e.s chargé.e.s massivement de matériel de notre UFR ou de l'UCR, d'informations très diverses autour de cette problématique : lettre « *En direct de l'UFR* », dépliant de syndicalisation UFR et UCR, numéros gratuits de *Vie Nouvelle*, foulards rouge retraité.e.s...

D'ailleurs, dès le jeudi soir, il n'y avait plus rien à distribuer et nous avons fermé notre stand en espérant avoir rempli notre mission.

Voilà une initiative réussie qui en appelle d'autres !



Les retraités sont-ils des privilégiés ? Pour en finir avec cette fable

Le pôle économique confédéral vient de sortir une fiche « Mémo éco » : Les retraités sont-ils des privilégiés ?

Pourquoi tant de contre-vérités sur le niveau de vie des retraité.e.s ?

Il est commun d'entendre que les retraité.e.s français.e.s ont un niveau de vie très élevé, supérieur à celui de l'ensemble de la population ???

Certes, la situation des retraité.e.s français.e.s est meilleure que celle des retraité.e.s des pays voisins, si on prend l'ensemble des retraité.e.s. Mais cette moyenne ne donne pas une bonne image de la situation.

On notera trois choses :

- 1 D'abord, que les retraités ne sont pas des privilégiés.
- 2 Ensuite, que les retraités rencontrent des difficultés spécifiques.
- 3 Enfin, qu'on se dirige vers un net décrochage du niveau de vie des retraité.e.s par rapport aux salarié.e.s en activité.

Nous vous invitons à diffuser sans modération cette fiche de 8 pages très documentée que vous pouvez télécharger :

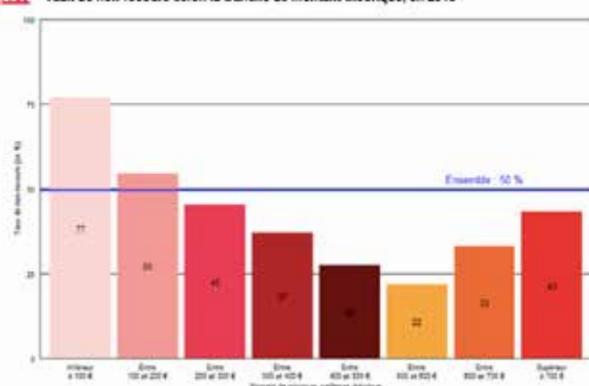
<https://analyses-propositions.cgt.fr/memo-eco-les-retraites-sont-ils-des-privilegies-pour-en-finir-avec-cette-fable>



« Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules »

La Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) publie, dans sa collection des Dossiers de la DREES, une étude sur le non-recours au minimum vieillesse des personnes âgées seules en 2016. Il s'agit de la première exploitation du « croisement des données » entre l'échantillon inter-régimes de retraités (EIR) et les déclarations fiscales.

Graphique A - Taux de non-recours selon la tranche de montant théorique, en 2016



Lecture > Pour les personnes éligibles dont le montant de minimum vieillesse théorique attendu est inférieur à 100 euros, le taux de non-recours s'élève à 77 %.
Champ > Personnes seules de 65 ans ou plus (ou inaptes ayant atteint l'âge minimum légal d'ouverture des droits (AOC)) résidant en France, hors celles ayant réglé un droit direct ou dérivé de retraite en cours d'année 2016 et hors celles n'ayant aucune pension de retraite.
Source > DREES, Insee, DGFIP, EIR 2016 apparié aux données fiscales.

Pour voir l'étude :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-05/Dossier%20de%20la%20DREES%20-%20Non%20recours%20au%20MV.pdf>

L'UFR TIRE LE SIGNAL D'ALARME : LA MISE EN DIFFICULTÉ DE LA CNRACL S'AGGRAVE

Union Fédérale des Retraités



NOTE

Comité National Fédéral des 8 & 9 juin 2022



L'UFR tire la sonnette d'alarme la mise en difficulté de la CNRACL s'aggrave

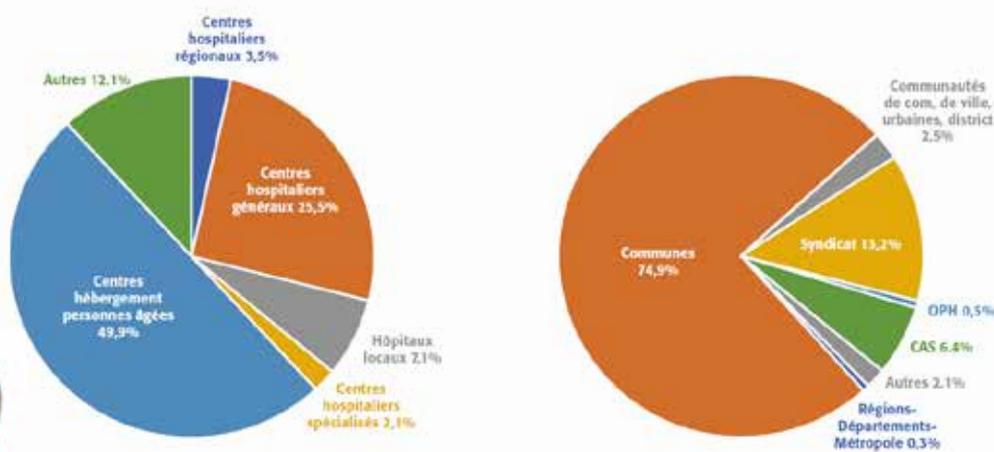
Dans cette période des élections de la Fonction Publique, la situation de la CNRACL n'est pas une question anodine. Idem pour la lutte que nous devons mener pour engager la bataille afin d'empêcher une nouvelle contre-réforme promise par Macron de relever l'âge de la retraite à 65 ans. Nous devons mener une lutte intergénérationnelle pour sauver et améliorer notre système de retraite spécifique.

Pour rappel, la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est la caisse de retraite des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux.

LES CONTRIBUTEURS DU RÉGIME 2020

42 367 employés en 2020 :

2 184 établissements hospitaliers • 40 183 collectivités territoriales



Source : Conférence de presse du président de la CNRACL, 11 mars 2022



1 Un « déficit structurel » qui s'aggrave depuis 2020, créé par les fossoyeurs de la Fonction publique

Un « déficit structurel » dans le jargon barbare libéral est un solde négatif des finances publiques, les recettes étant inférieures aux besoins de financement et ce déficit est indépendant du cycle économique, il peut exister ou persister même lorsqu'une économie est florissante !

Le déficit structurel de la CNRACL a été créé par les contre-réformes gouvernementales des politiques d'austérité pour limiter le financement des services publics et plus particulièrement celui de la Fonction publique. La commission européenne avec sa règle d'or du pacte de stabilité a copié la stratégie politique employée par les conservateurs américains (Reagan) pour réduire les dépenses de l'État en baissant les impôts et les cotisations sociales, de façon à priver le gouvernement de ses revenus et ainsi le forcer à procéder à des coupes budgétaires de la Fonction publique¹ ou de la Sécurité sociale.

Ce déficit public a donc été créé de toute pièce et affecte depuis 2020 la CNRACL: les cotisations perçues ne permettent pas de couvrir entièrement les pensions versées. En 2019, la CNRACL avait perçu 27 milliards d'euros de cotisations et versé 28 milliards de pensions pour un montant quasi équivalent. Mais en 2020, elle enregistrait un déficit de 192 millions d'euros.

Avec près de 2,2 millions de cotisants en 2020 (800 000 hospitaliers et 1,4 million de territoriaux) et peu plus de 1,4 million de pensionnés (45% hospitaliers), la CNRACL présente un ratio de 1,54, cotisant pour 1 pensionné. Ce chiffre est plus élevé que celui de la CNAV (caisse de base du régime général privé : Caisse Nationale de l'Assurance Vieillesse) qui était à 1,40 en 2020.

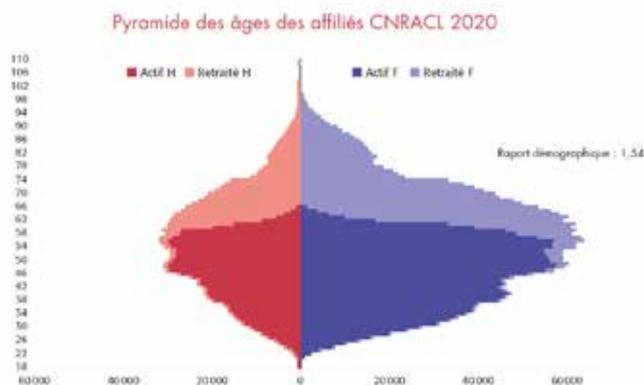
LES CHIFFRES CLÉS 2020

Cotisants :	Retraités :	Employeurs :	Ratio démographique :
2 199 214	1 427 413	42 367	1,54
Hospitaliers : 36 % Territoriaux : 64 %	Hospitaliers : 44,7 % Territoriaux : 55,3 %	Hospitaliers : 5 % Territoriaux : 95 %	

source : Conférence de presse du président de la CNRACL, 11 mars 2022

Ce ratio se dégrade à la CNRACL avec l'augmentation croissante du nombre des départs à la retraite et le manque crucial d'embauche de fonctionnaires nécessaires pour l'activité hospitalière et territoriale. Or, on voit sur le graphique ci-dessous que les embauches dans la FPH ont considérablement diminuées.

LA DEMOGRAPHIE DU REGIME 2020



Source : Conférence de presse du président de la CNRACL, 11 mars 2022

¹Des américains qui dénoncent cette politique odieuse bien loin des valeurs de solidarité la qualifie de l'expression « Starve the beast » (en français « affamer la bête »)

LES RAISONS DE CE MANQUE DE FINANCEMENT

Manque crucial de fonctionnaires et de professionnel.le.s

Dans le versant hospitalier, les activités ont été restreintes voire supprimées. Pour arriver à leurs fins, nos gouvernants ont pensé depuis plus de vingt ans à réduire les formations des professions médicales et paramédicales pour diminuer les prescriptions jusqu'à arriver à la situation catastrophique actuelle qui a un impact important sur la caisse de retraite des hospitaliers et des territoriaux.

Accroissement de l'emploi contractuel

De plus en plus d'agent.e.s sont embauché.e.s en CDD et CDI et ils ne cotisent pas à la CNRACL mais au régime général

Emploi à temps non complet plus particulièrement dans la territoriale

Le CA de la CNRACL a voté le 30 septembre 2021 une baisse du seuil (temps de travail hebdomadaire) d'affiliation à la caisse des agents territoriaux occupant des emplois permanents, en le faisant passer de 28 heures à 17 heures 30, soit le plancher défini par la loi pour l'emploi

à temps non complet. 75 000 agents territoriaux devaient ainsi rejoindre la CNRACL en quittant la CNAV (régime de base du privé), dont le déficit se serait alors accentué.

Le gouvernement a bloqué cette délibération, et pire il a enlevé une des prérogatives du Conseil d'administration, puisque le seuil d'affiliation a été fixé par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la Fonction publique. Les articles L 613-5 (versant territorial) et L 613-9 (versant hospitalier) ont énoncé que le Conseil d'administration de la CNRACL n'était plus compétent pour déterminer les seuils d'affiliations. Un décret du 25 février 2002² a maintenu le seuil à 28 heures. Cette question du seuil d'affiliation est donc devenue une compétence réglementaire maintenue à 28h00. Mais l'essentiel est d'obtenir des temps complets.

Gel du point d'indice et non reconnaissance des qualifications

Le gel ou plutôt la congélation du point d'indice qui dure depuis 2017 a bloqué le traitement des fonctionnaires et n'a pas permis d'augmenter les cotisations versées à la CNRACL.

De même, les salaires très bas sans réelle reconnaissance des qualifications ne permettent pas

d'augmenter le traitement ni les cotisations retraite.

Augmentation exponentielle des primes dans la rémunération et qui ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension

Les mauvaises conditions de travail entraînent malheureusement des agents vers une mise à la retraite pour invalidité bien avant l'âge de la retraite

Une compensation qui plombe les comptes

La "compensation vieillesse" est un système de solidarité entre les régimes de retraite relevant du code de la Sécurité sociale. La CNRACL verse chaque année comme le régime général au profit de régimes en difficulté (retraites des agriculteurs, des indépendants ou encore des commerçants...) une compensation qui pèse de plus en plus sur son équilibre

Cette contribution de la CNRACL s'est élevée à 1,25 milliard d'euros en 2020, elle devrait décroître progressivement et pourrait encore dépasser 500 millions d'euros en 2025. Le déficit cumulé, en prenant en compte le coût de cette compensation, pourrait passer de 1,5 milliard d'euros en 2022 à 3,4 milliards d'euros en 2025.

²<https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000045243530>

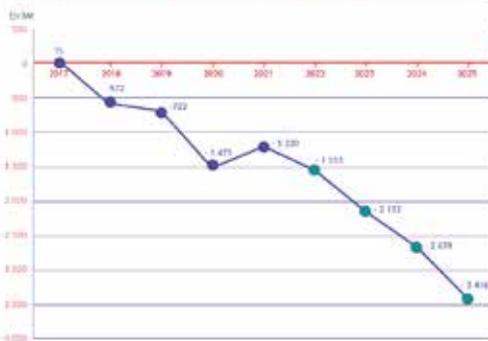
La CGT n'est pas opposée à la compensation mais celle-ci ne doit pas déséquilibrer un régime de retraite quand il devient lui-même en difficulté.

Sur les deux graphiques suivants, on voit comment la compensation et la sur compensation supprimée en 2012 ont pesé sur la CNRACL. Malheureusement, il n'est plus possible de compenser d'autres régimes sauf à prendre des décisions importantes sur l'embauche de personnel qui manque cruellement pour assurer nos missions et travailler dans de bonnes conditions de travail.

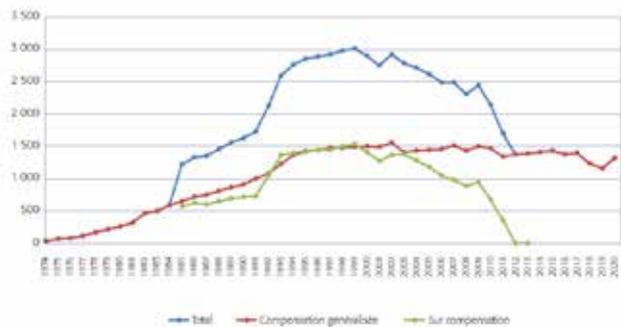
Le graphique du « résultat net » nous montre le déficit qui s'aggrave pour les raisons que nous avons décrites.



RÉSULTAT NET PÉRIODE 2017-2025



Montants de compensation vieillesse versés par la CNRACL depuis 1974 (en M€ courants)



³ La CNRACL, à elle seule, a versé au titre de la solidarité :

- > 48,8 milliards d'euros pour la compensation généralisée depuis sa création en 1974.
- > 28,5 milliards pour la surcompensation (en vigueur de 1985 à 2012 entre les seuls régimes spéciaux)

Source : Conférence de presse du président de la CNRACL, 11 mars 2022

2 Pour assainir provisoirement la situation, le gouvernement a décidé d'un rapt du Fonds d'action sociale aux dépens des retraité·e·s les plus démun·e·s de la CNRACL

Le Fonds d'Action Sociale (FAS) de la CNRACL apporte des aides aux plus démunis : santé, chauffage, aide mutuelle, amélioration de l'habitat, aide pour rester à domicile, secours exceptionnel...

Pendant de nombreuses années, il n'a pas été totalement utilisé, par méconnaissance des aides et de la difficulté à faire la démarche. Après une bataille continue de nos élu.e.s CNRACL pour informer individuellement les affiliés CNRACL sur leurs droits, la demande d'aides a augmenté d'environ 30%. De ce fait, en 2021, le budget du FAS a été utilisé en totalité.

Pour rappel, depuis de nombreuses années, une bagarre était engagée puisque les tutelles de l'État (Ministère

du Budget et Direction de la Sécurité sociale) avaient imposé d'abaisser le montant du budget du FAS en diminuant le pourcentage de calcul de ce budget de 0,8 % à 0,6 % des cotisations versées, alors qu'il est fixé par un décret !

Pour les 5 années 2018 à 2022, nous aurions dû avoir 181 millions d'euros au lieu des 130 millions par an alloués (si les 0,8% était appliqué) : c'est l'une des raisons pour laquelle la CGT n'a pas voté la convention d'objectifs et de gestion (COG).

En 2021, les demandes d'aides ont été réitérées et d'autres s'y sont ajoutées impliquant une utilisation de 17 millions au-delà du budget alloué au FAS.

En début d'année 2022, la décision a été prise de retirer « les 17 millions utilisés en trop » des 130 millions attribués au FAS pour 2022 : le budget du FAS est donc diminué ! Ce qui implique des conséquences néfastes pour les retraités puisqu'elles et ils n'auront plus accès à certaines aides et les barèmes d'aides seront modifiés.

Au dernier CA, des propositions ont été faites et votées :

- > demander 15 millions aux tutelles (Ministère du Budget et Direction de la Sécurité sociale)
- > modifier les barèmes



⁴ Livret CNRACL des aides du FAS : https://www.cnracle.retraites.fr/sites/default/files/2022-01/FAS2022_Guide_2022.pdf

⁵ Le taux mentionné à l'article 20 du décret du 7 février 2007 est fixé à 0,8 % du produit des retenues et contributions définies aux articles 3 et 5 du même décret, précisé par l'article 1e de l'arrêté du 2 Mai 2005

3 Les pistes du CA de la CNRACL pour parer au déficit⁶

L'attribution du CTI « Ségur » (complément de traitement indiciaire) de 49 points, soit 229,61€ 183 € net, à près de 800.000 agents, dans le cadre du Ségur de la santé, devrait générer entre 700 et 800 millions d'euros de cotisations supplémentaires en année pleine. Mais ce ne sera qu'une « petite bouffée d'oxygène, dont l'effet sera toutefois progressivement décroissant ».

➤ **Obtenir le recouvrement des cotisations qui n'ont pas été payées, alors qu'elles sont obligatoires !!!**

Le montant de ces créances était de 786 millions d'euros en 2021, dont 318 millions d'euros qui sont dus par les employeurs à plus de 80 %

par ceux du secteur hospitalier. Une première action en justice a été initiée contre le centre hospitalier d'Ajaccio, dont l'ardoise s'élève à plus de 76,37 millions, les de **229,61 deux créanciers** les plus importants suivants sont le CHU de Martinique 47,72 millions et la commune de Fort de France 20,43 millions.

➤ Le conseil d'administration de la CNRACL met aussi sur la table une hausse progressive de 6 points de base des cotisations retraite payées par les employeurs, afin d'atteindre un taux de 36,47% (soit + 20%) pour le Président « cette option représenterait un coût très élevé mais permettrait au régime de renouer avec l'équilibre ».

➤ Respecter la lettre de l'ordonnance de 1945 : affiliation des emplois permanents, quelle que soit la durée du travail et l'affiliation des contrats à durée indéterminée, « qui sont en fait de faux fonctionnaires ».

➤ Faire financer la « compensation vieillesse » des régimes de retraites en déficit, par le Fonds de solidarité vieillesse (FSV) .

⁶ Voir conférence de presse du Président de la CNRACL : <https://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/2022/03/cnracl-conference-richard-tourisseau-10-mars-2022.pdf>.

⁷ Le FSV assure le financement des allocations du minimum vieillesse et les validations de trimestre d'assurance vieillesse au titre du chômage, de l'activité partielle, des arrêts de travail, du volontariat du service civique, des périodes d'apprentissage et de stages de formation professionnelle. Le financement du FSV se fait avec la CSG, des impôts et des taxes...

4 Les propositions à débattre

• ➤ **Le plus urgent : le budget du FAS**

Pour notre UFR, la seule proposition acceptable pour 2022 est d'ajouter les 15 millions d'euros au budget du FAS et surtout pas la baisse des barèmes qui impliquerait, de fait, une négociation de la nouvelle COG qui débutera en 2022, à partir de barèmes abaissés, cela semble très dangereux...

Une intervention forte et urgente des 2 fédérations CGT Santé Action sociale et Services publics avec les 2 UFR nous semble nécessaire car nous avons déjà des retraités qui ont reçu un avis défavorable de la CNRACL pour des aides de financement de la mutuelle alors que leur bas niveau de pension leur permettait de toucher cette aide. Pour information, la CFDT et FO sont élues aussi au CA.

La CE de l'UFR ne comprend pas que l'on puisse accepter de baisser les barèmes en cours d'année. Nous soulignons qu'il est dommage que nos fédérations ne soient pas montées au créneau concernant

la suppression des 17 millions du budget du FAS. Nous pouvons nous battre collectivement, mais il est urgent que nos CEF ou CNF prennent une décision.

Les formes restent à déterminer. Cependant, il faut le faire avant septembre sinon on assistera à un recul sans précédent dans l'utilisation du budget du FAS au moment où beaucoup de retraité.e.s sont en difficulté et la nouvelle COG CNRACL 2023-2028 sera renégociée.

L'UFR a décidé de faire un tract pour les retraité.e.s et si possible un article dans la presse syndicale « Vie nouvelle ».

Pour information, la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la CNRACL a été signée le 15 octobre 2018 pour 2018-2022. Ce document obligatoire a pour objet de définir le niveau de service à atteindre et les moyens à mobiliser par la Caisse des Dépôts en réponse aux attentes exprimées par le Conseil d'administration de la CNRACL, et en

accord avec l'État. Cette convention est conclue entre l'État, la CNRACL et la Caisse des Dépôts pour une durée de cinq ans : elle doit donc être revue cette année pour 2023-2028.

• ➤ **La pérennité de la CNRACL et de son financement : lutte pour l'emploi et l'augmentation des salaires et des retraites**

Bien sûr, pour assurer l'essentiel du financement, il nous faut continuer plus que jamais la bataille intergénérationnelle pour l'emploi statutaire et à temps complet dans la Fonction publique, l'augmentation du point d'indice, la reconnaissance des qualifications, la réduction du temps de travail...

Il nous faut étudier la proposition du CA d'augmentation des cotisations employeur ?

• ➤ **Pour le budget du FAS** : revenir à un calcul basé sur 0,8 % des contributions versées

• ➤ **Ne pas oublier dans toutes les négociations salariales, la**

péréquation salaire/retraite que nous avons portée lors de la campagne CNRACL



Pour rappel, le dispositif mis en place pour la première fois en 1948 pour les régimes de retraite des fonctionnaires et supprimé par la loi Fillon, permettait de relever automatiquement le montant des pensions, qui depuis sont indexées sur les prix pour entraîner une baisse considérable des pensions ! À chaque augmentation du point d'indice et lors de la revalorisation de la grille indiciaire d'une profession ou d'un corps, les retraité.e.s étaient augmenté.e.s de façon identique à la même date.

•> Lutte contre une nouvelle contre-réforme pour reculer l'âge de la retraite à 65 ans

Ce n'est pas le recul de l'âge qui va améliorer l'emploi des jeunes et l'espérance de vie en bonne santé des salarié.e.s.

Si plus de 70 % des français.e.s sont contre cette proposition de campagne de Macron, nous devons porter dès maintenant nos propositions de partage des richesses pour assurer un financement par les cotisations sociales : l'UGICT a réalisé un matériel de communication (affiches, cartes à gratter) et la confédération doit sortir du matériel.



•> Un débat sur les modalités de la compensation doit être engagé au niveau confédéral

La CGT fait depuis longtemps la proposition d'une maison commune des régimes de retraite dans laquelle la compensation serait débattue.

•> Vivre une retraite en bonne santé: ré-impulser une vraie campagne sur la catégorie active au moment des élections de la FPH paraît essentielle

Alors que la crise sanitaire a démontré la pénibilité importante des infirmier.e.s et au moment d'une fuite importante des IDE, le gouvernement a eu le cynisme de sortir dans les suites du « Ségur » l'article 49 du décret du 29 septembre 2021 « revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la Fonction publique hospitalière⁸ » concernant un ignoble « droit de remord » des paramédicaux restés en catégorie B pour bénéficier de la catégorie active. L'odieux arrêté du 25 mars 2022⁹ fixe les règles d'organisation des concours réservés sur titres pour l'accès des IDE et autre paramédicaux B à la catégorie A de la fonction publique hospitalière : un droit de remord pour assurer la mort de la catégorie active !!!

Refaire une bataille juridique semblerait judicieux car les soignants applaudis par la population auraient encore plus de chance de gagner une bataille juridique au niveau du droit français ou du droit européen sur l'égalité de traitement et la reconnaissance de la pénibilité. Même si peu de chances existent, cela permettrait de relancer une grande campagne sur le sujet que nous pourrions gagner politiquement au moment des élections professionnelles.



⁸ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044126127>

⁹ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045442478>